MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	762
Moto-Club	Durenque Moto Verte
N° d'affiliation	C0332
Date	Mardi 15 août 2017
Lieu	Durenque (12)
Organisateur technique	Olivier Gayral
Adresse	Rue du Segala - 12170 Durenque
E-mail	olivier.gayral@orange.fr
Téléphone	06 25 54 08 63

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	PASTOR Raymonde 032201	Licence :
Président du Jury ou Arbitre*	TARDIEU Anthony/ Délégué FFM : Richard Opalinski	Licence : 059905
Membre du Jury	BALEUR Jean-Claude	Licence : 002796
Membre du Jury	MOLIERE Daniele	Licence : 171107
Commissaire technique responsable	GAUBERT Jean-François / NAVARRO Joseph	Licence : 230962 / 018144
Responsable du chronométrage	TOMAT Germaine	Licence : 023132

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
CHAMPIONNAT DE FRANCE				
Vintage	15 ans*		MX1 - MX2 - MX3	MAT - NCO - INT - Vintage UEM TT - LJ
Classic	15 ans*		MX1 - MX2 - MX3	Tarif : 57€ transpondeur inclus (12€)
Evolution & prototype	15 ans*		MX1 - MX2 - MX3	** Gestion de la caution à la charge du Club.
Pré-90	15 ans*		MX1 - MX2 - MX3	* Voir Art. 7bis du règlement du Chpt de France
Lique Prestige	13 ans	14 ans	125cc 2T ou 150cc 4T maxi	NCO-NJ3 / 40€ (56€ passé J-15) transpondeur
	15 ans		MX1 - MX2 - MX3	inclus (9€) / Caution sur engage-sports
Coupe de la Ville	15 ans		MX1 - MX2 - MX3	NCO-LJ / 40€ transpondeur inclus (12€)
				** Gestion de la caution à la charge du Club.

Engagement :

Site Internet ----- engage-sports | Coupe de la Ville

Contact ---------- Olivier Gayral

Adresse ---------- Rue du Segala - 12170 Durenque

Téléphone ------- 06 25 54 08 63 E-mail ----- olivier.gayral@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 9€/12€

Caution : 200€ **

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical 1
Nombre de secouristes 4
Hôpital le plus proche ..... Rodez (12)
Nombre d'ambulance(s) 2
Temps de trajet (en min) ..... 40 mn

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit Jean Reynes
Adresse ..... 12170 Durenque

Capacité Moto :
Pendant les essais : 54
En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1 550 m
Largeur minimum de la piste ..... 5 m
Largeur de la grille ..... 40 m
Longueur de la ligne droite de départ ..... 100 m
Nombre d'OCP* 10
Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

REÇU 31 MAI 2017

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 30/05/17	Date : 01/06/2017	Date : 12/06/2017
DURENQUE MOTO VERTE 12170 DURENQUE	PO/ Guy ABADIE	Numéro : 17/0614
	LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES code FFM 18	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM 762
Moto-Club ..... DURENQUE MOTO VRTE
N° d'affiliation 332
Lieu ..... DURENQUE

Date ---------- 14 AOUT 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
17h	19h30	**Contrôles administratifs**	prestige ligue coupe de la ville évolution classic vintage pré 90	2h30
17h	19h30	**Contrôles techniques**	prestige ligue coupe de la ville évolution classic vintage pré 90	2h30

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Date ---------- 15 AOUT 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h30	9h	**Contrôles administratifs**	pretige ligue coupe de la ville évolution classic vintage pré 90	2h30
7h30	9h	**Contrôles techniques**	pretige ligue coupe de la ville évolution classic vintage pré 90	2h30
9h	9h10	**Essais Libres**	évolution + pré 90	10mn
9h15	9h25	**Essais Libres**	coupe de la ville	10mn
9h30	9h40	**Essais Libres**	classic	10mn
9h45	10h	**Essais Libres**	prestige ligue	15mn
10h	10h05	**Test de départs**	prestige ligue	5mn
10h10	10h20	**Essais Libres**	vintage	10mn
10h25	10h40	**Essais Chronométrés**	évolution + pré 90	15mn
10h40	10h45	**Test de départs**	évolution + pré 90	5mn
10h50	11h05	**Essais Chronométrés**	coupe de la ville	15mn
11h05	11h10	**Test de départs**	coupe de la ville	5mn
11h15	11h30	**Essais Chronométrés**	classic	15mn
11h30	11h35	**Test de départs**	classic	5mn
11h40	11h55	**Essais Chronométrés**	prestige ligue	15mn
12h	12h15	**Essais Chronométrés**	vintage	15mn
12h15	12h20	**Test de départs**	vintage	5mn

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM 762
Moto-Club ..... DURENQUE MOTO VRTE
N° d'affiliation 332
Lieu ..... DURENQUE

Date ---------- 15 AOUT 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
12h20	13h30	**Repas**		1h10
13h30	14h	**Manche I**	évolution + pré 90	20mn+1t
14h05	14h30	**Manche I**	coupe de la ville	20mn+1t
14h35	14h55	**Manche I**	classic	20mn+1t
15h	15h25	**Manche I**	prestige ligue	20mn+1t
15h30	15h50	**Manche I**	vintage	20mn+1t
15h55	16h10	**Entracte**		
16h10	16h35	**Manche 2**	évolution + pré 90	20mn+1t
16h40	17h05	**Manche 2**	coupe de la ville	20mn+1t
17h10	17h35	**Manche 2**	classic	20mn+1t
17h40	18h05	**Manche 2**	prestige ligue	20mn+1t
18h10	18h30	**Manche 2**	vintage	15mn+1t
19h		**Remise des Prix**		
19h30		**Fin**		

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

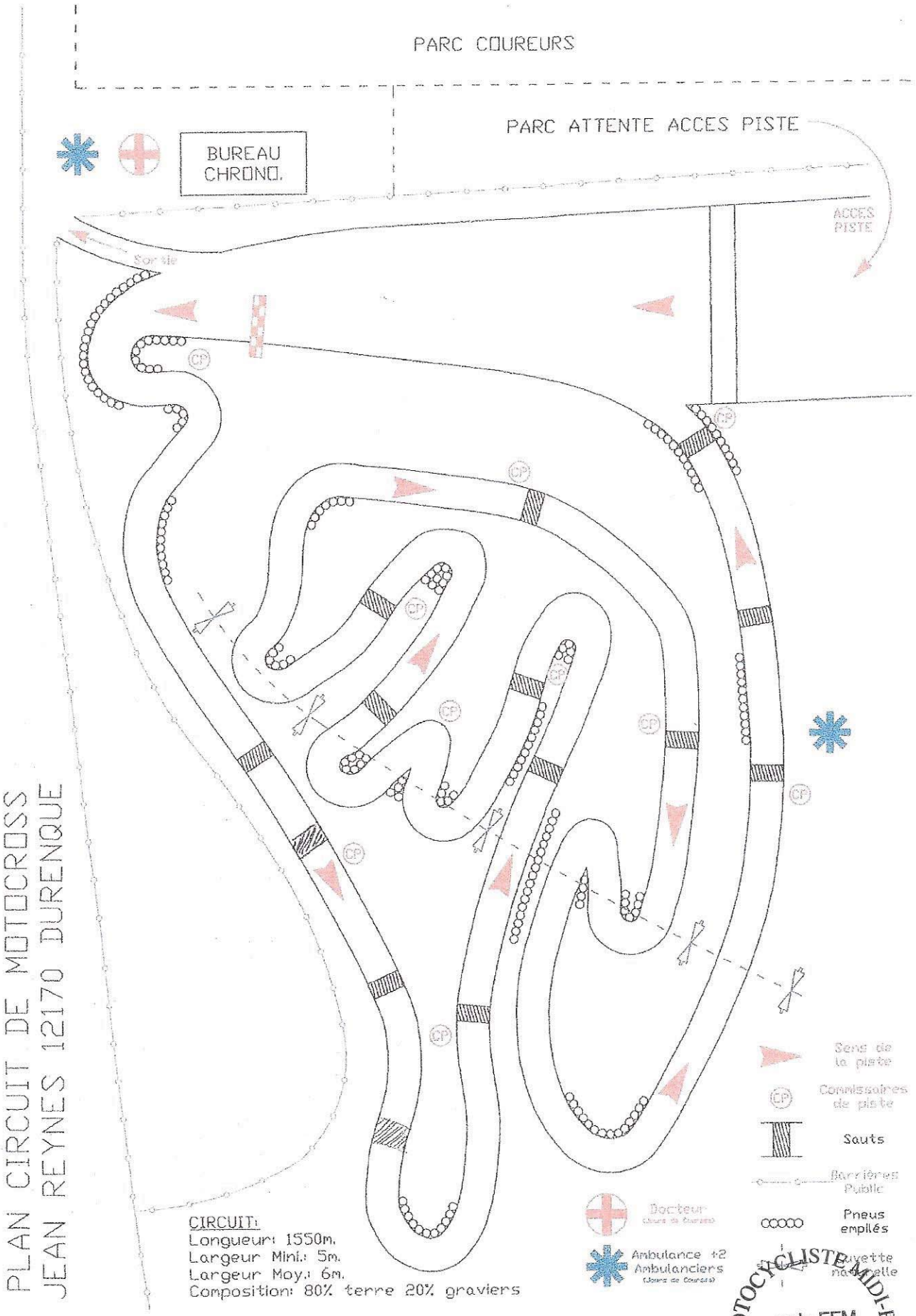
PARC COUREURS
PARC ATTENTE ACCES PISTE
BUREAU CHRONO.
ACCES PISTE
Sortie
CP
PLAN CIRCUIT DE MOTOCROSS
JEAN REYNES 12170 DURENQUE
CIRCUIT:
Longueur: 1550m.
Largeur Mini.: 5m.
Largeur Moy.: 6m.
Composition: 80% terre 20% graviers
Sens de la piste
Commissaires de piste
Sauts
Barrières Public
Pneus empilés
Docteur
Ambulance +2 Ambulanciers
LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

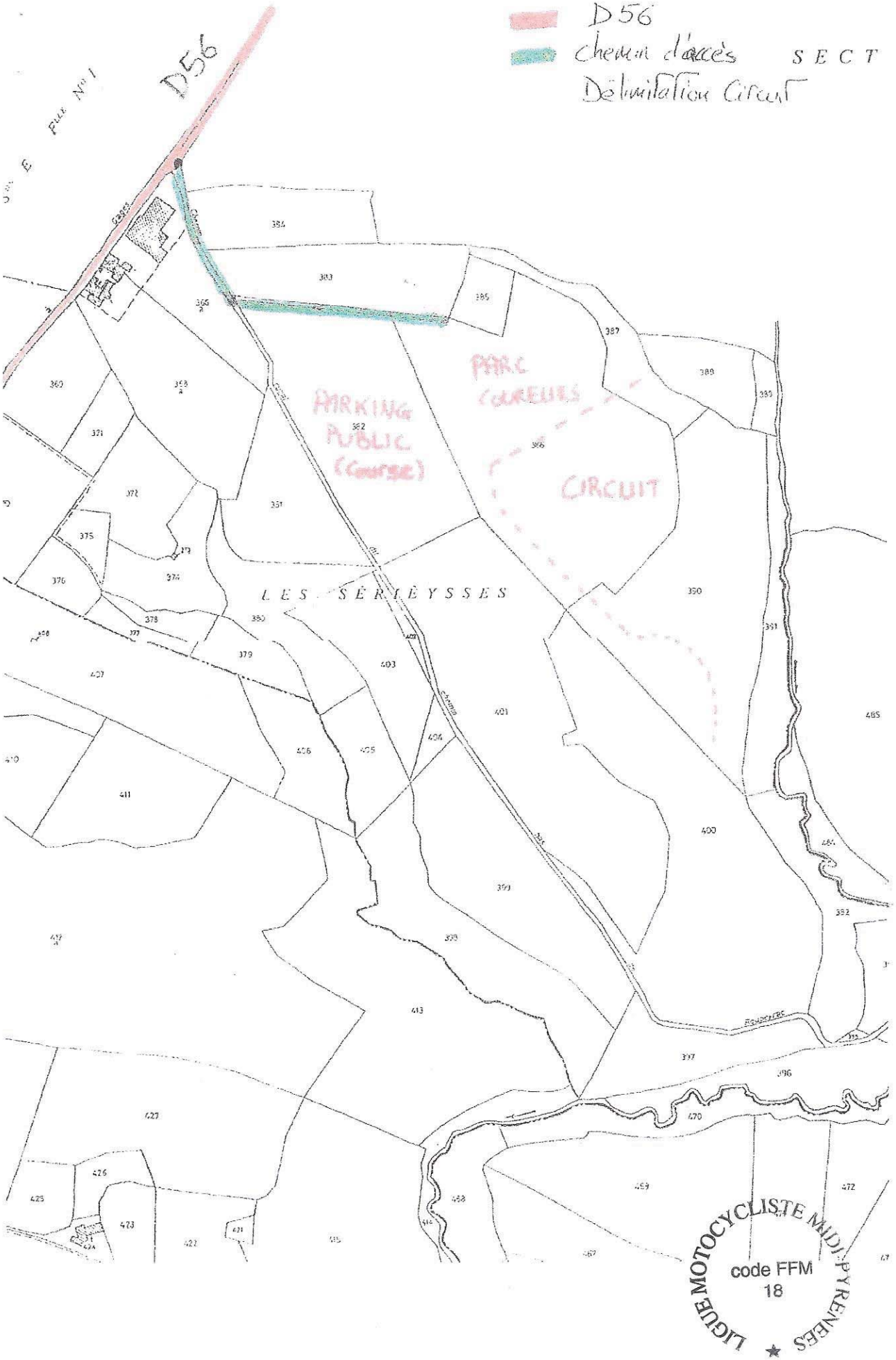
D56
chemin d'accès
Délimitation Circuit
SECT
D56
PARKING PUBLIC (Course)
PARC COUREURS
CIRCUIT
LES SÉRIÈYSSES
LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18

assurances LESTIENNE

spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE, BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

ASS DURENQUE MOTO VERTE
12170 DURENQUE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances N1102/0002/17 auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN SYNDICATE, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, **Motocross solo** se déroulant **du 14 Aout 2017 à 18h au 15 Aout 2017 à 20h.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 6.100.000 €pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 €pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.
- 50.000 € pour les dommages immatériels consécutifs autres que ceux relevant de la responsabilité automobile.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, AFL, et TOKIO MARINE KILN SYNDICATE en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 09/05/2017

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 39 - 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 13003161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Tokio Marine Kiln

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES
code FFM
18